# Règlement intérieur de la Branche Shun Wu Tang Lot Adulte

## L'élève

1. Chaque élève doit respecter :
    a. le guide et code moral Shun Wu Tang
    b. les 10 règles
    c. le Wu De (les vertus martiales)
    d. les Ancêtres.
2. L'enseignement commence à 19h00, il est donc préférable d'arriver 5-10 minutes avant pour le rituel d'entrée.
3. À l'entrée et à la sortie de l'entraînement, il est impératif de respecter le rituel envers les Ancêtres et de lire les 10 règles.
4. La présence aux cours est obligatoire pour la progression de l'élève et la vie du groupe. Le responsable d'enseignement se réserve le droit, dans des cas d'absences répétées non justifiées, d'exclure temporairement ou définitivement un élève.
5. Entre les saluts d'ouverture et de fermeture du cours :
    a. Le silence doit être maintenu afin d'assurer une concentration maximale de toutes et tous.
    b. Tous les déplacements doivent se faire en courant.
    c. Les prises alimentaires se font en posture.
    d. Les consignes d'enseignement sont reçues en posture, conformément aux dispositions données en début d'année.
6. L'élève s'engage à respecter les lieux d'entraînement et à s'assurer du maintien de leur propreté.
7. Les élèves doivent être attentifs quant à leur hygiène, surtout vis-à-vis des autres élèves (par exemple avoir les ongles coupés, arriver en cours avec des vêtements propres, ...).
8. Le port de bijoux est interdit pendant la pratique afin d'éviter les blessures personnelles ou à autrui.
9. Pour la première année, aucune tenue particulière n'est obligatoire. À partir de la deuxième année, il est nécessaire de respecter la tenue officielle énoncée dans le règlement intérieur de la Fédération.
10. Au fur et à mesure de l'apprentissage, l'élève devra se procurer le matériel personnel nécessaire à la pratique (armes, gants, protèges dents…)
11. Il est formellement interdit de se battre ou d'utiliser les techniques apprises lors des cours et des stages sur une tierce personne, sauf en cas de légitime défense. Dans ce cas, la défense devra être proportionnelle à l'attaque selon les articles et textes définis par la loi. L'élève devra également prévenir son ShiFu de l'incident dans les 24 heures, sous peine d'exclusion définitive de l'école.
12. Les attitudes arrogantes, le non-respect de l'enseignant ou des autres élèves ne seront pas acceptés, et peuvent aller jusqu'à l'exclusion du cours et des séances suivantes.

## Administratif

1. L’adhésion à la Fédération Shun Wu Tang Europe d’un montant de 50€ est obligatoire. Vous trouverez le lien d’inscription en ligne (site Helloasso) sur le site : www.shunwutang.fr/federation/inscription-federation

2. Les statuts de la fédération, son règlement intérieur, le guide et code Moral, les 10 règles sont accessibles sur le site internet : www.shunwutang.fr/federation

3. Chaque élève ou responsable légal s'engage à dégager de toute responsabilité la branche Shun Wu Tang, la Fédération Shun Wu Tang Europe, les élèves et l'enseignant des préjudices pouvant atteindre sa propre personne.

4. Un certificat médical n'est pas obligatoire pour la pratique :
    a. https://www.sports.gouv.fr/le-certificat-medical-pour-le-sport-676
    b. https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1030

5. Lors de l’inscription, chaque élève doit :
    a. choisir la modalité de paiement : espèces, chèque, Paypal
    b. choisir ses échéances de paiement : 1-3-5
    Le règlement s’élève à 300€ pour les activités adultes

6. Début des cours : première semaine de septembre 2025
    Fin des cours : dernière semaine de juin 2026
    L'enseignant garde la possibilité de reporter les cours pendant les vacances scolaires en cas d’absence (stage, formation, maladie...).

7. En aucun cas le règlement de l'année en cours ne sera remboursé même si l’élève est exclu par l’enseignant.

8. L’adhésion comprend une assurance de base souscrite auprès de la MAIF (contrat IA Sport). Cependant, l’assureur propose à chaque adhérent une cotisation supplémentaire souscriptible individuellement qui permet d’augmenter la couverture de base et les taux de remboursement.